Adhésions à l'e-bill

2023-10-17 - Yvan Jolidon - Commentaire (1) - innosolvenergy

Chers clients,
Nous sommes heureux de vous annoncer l'évolution importante sur la gestion ou suppression des adhésions à l'e-bill par vos clients.

En effet, selon votre Release et le niveau de Service Pack, une demande ou suppression d'utilisation d'e-bill n'apparait plus sous forme d'e-mail mais par une activité à valider directement disponible dans votre outil innosolv (city ou energy).

Pour disposer de cette fonctionnalité, innosolv doit être en version :
- Release 2022 SP10
- Release 2023 SP5

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez que nous procédions à une mise à jour de votre installation.

Commentaire (1)

Commentaire (1)

LF **Leisi Claudine, Administratrice Finances**
il y a 3 ans
La commune de Nods serait intéressée à mettre en place l'application/fonction e-bill. Comment faire ?